



# Intervention parlementaire

## Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 151-2020  
Type d'intervention : Interpellation  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2020.RRGR.202

Déposée le : 03.06.2020

Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Stocker (Biel/Bienne, pvl) (porte-parole)  
Rüfenacht (Burgdorf, PS)  
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)

Cosignataires : 1

Urgence demandée : Non  
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1400/2020 du 2 décembre 2020  
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement  
Classification : Non classifié

## Des moyens et du personnel pour la protection de la nature dans le canton de Berne

Les communications concernant le recul de la biodiversité en Suisse se multiplient. Un tiers des espèces animales et végétales connues dans notre pays sont menacées d'extinction. Dans notre canton également, les populations de nombreuses espèces diminuent, et la qualité des biotopes dignes de protection continue de décliner. Non seulement la biodiversité se réduit à une vitesse alarmante, mais cela suscite aussi une grande inquiétude chez nos concitoyennes et nos concitoyens : d'après l'Office fédéral de la statistique, 88 pour cent de la population considère comme très dangereuse ou plutôt dangereuse la disparition de nombreuses espèces animales et végétales (OFS, Enquête 2019).

Les cantons jouent un rôle important dans le maintien et le développement de la biodiversité. Il est de leur responsabilité d'exécuter la législation sur la protection de la nature (LPN). Pourtant, les investissements réalisés pour protéger les biotopes d'importance nationale – joyaux naturels de notre pays – en les entretenant (maintien de la valeur) sont insuffisants et ils manquent même cruellement pour ce qui est de les reconstituer. D'après une enquête menée par la Confédération, dans le canton de Berne, seuls cinq pour cent des objets d'importance nationale font l'objet d'une mise en œuvre correcte.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. A combien s'élèvent les investissements nécessaires annuellement (CHF) pour les travaux d'entretien réalisés dans les biotopes d'importance nationale ou régionale du canton de Berne pour maintenir la valeur de la biodiversité ?
2. A combien s'élèvent les besoins d'assainissement annuels pour reconstituer les biotopes d'importance nationale ou régionale dans le canton de Berne (CHF) ?

3. Quelles sont les ressources financières nécessaires (CHF) pour que les autres tâches légales qui incombent au canton, notamment la conservation des espèces ou la compensation écologique, soient accomplies de manière à garantir une mise en œuvre appropriée et suffisante de la LPN ?
4. Quels sont les moyens (CHF) que le canton consacre en réalité à l'entretien des biotopes d'importance nationale ou régionale ?
5. Quels sont les moyens (CHF) que le canton consacre en réalité à l'assainissement des biotopes d'importance nationale ou régionale ?
6. Combien de postes (en pourcentage de poste) nécessiterait la mise en œuvre conforme à la législation de la LPN ?
7. De combien de postes (en pourcentage de poste) le service cantonal de protection de la nature dispose-t-il actuellement ?

### Réponse du Conseil-exécutif

Par le passé, le Conseil-exécutif a déjà attiré l'attention sur l'insuffisance des mesures prises au niveau de la protection de la nature et sur le recul ininterrompu de la biodiversité. Les auteurs de la présente intervention cherchent par conséquent à connaître l'ampleur des ressources financières nécessaires pour changer la donne. Nous ne disposons malheureusement pas des bases nécessaires pour fournir une réponse complète à cette question. Jusqu'à ce jour, l'aperçu le plus complet au niveau suisse reste fourni par un rapport publié en 2009 qui s'intitule « Les coûts d'une protection conforme aux exigences légales des biotopes d'importance nationale »<sup>1</sup>. D'après ce document, les coûts annuels devant être consentis pour assurer la protection et l'entretien de la nature au niveau suisse se situeraient dans une fourchette comprise entre 148,3 et 182,8 millions de francs, et les coûts uniques à prévoir pour les travaux de revalorisation et de régénération se situeraient entre 697 et 1427 millions de francs.

Compte tenu du retard pris dans la mise en œuvre des prescriptions fédérales, le canton de Berne privilégie la conclusion de contrats avec les agriculteurs et agricultrices pour garantir le bon entretien des objets inscrits dans des inventaires. La plupart des ressources octroyées pour la protection de la nature sont par conséquent utilisées pour ces contrats d'exploitation, qui permettent de réduire le nombre de collaborateurs et collaboratrices cantonaux chargés de veiller à ce que les objets inventoriés soient entretenus correctement. Toutefois, la Confédération n'exige pas seulement que ces objets soient entretenus : ils doivent aussi bénéficier de mesures de préservation contraignantes pour les propriétaires fonciers. Autrement dit, les surfaces concernées doivent être délimitées dans les plans d'affectation communaux ou déclarées réserves naturelles cantonales. Cette mesure n'ayant pas été considérée comme urgente par le passé – en particulier pour les bas-marais ainsi que les prairies et pâturages secs – les lacunes en la matière sont particulièrement importantes et expliquent en large partie le retard du canton de Berne par rapport aux autres cantons.

### Réponse à la question 1

18,3 pour cent des objets figurant dans les inventaires fédéraux sont situés dans le canton de Berne. L'évaluation qui suit part du principe que la part des coûts annuels est du même ordre de grandeur. Le canton devrait donc investir entre 27,14 et 33,45 millions de francs par année pour protéger et entretenir correctement les objets portés aux inventaires fédéraux, et entre 10,86 et 13,38 millions de francs pour les objets d'importance régionale<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Ismail et al. : « Les coûts d'une protection conforme aux exigences légales des biotopes d'importance nationale / Kosten eines gesetzeskonformen Schutzes der Biotope von nationaler Bedeutung ». Rapport technique. Edition : Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), Pro Natura, Forum Biodiversité Suisse SCNAT, 122 p. (brochure disponible en français, étude complète disponible en allemand uniquement)

<sup>2</sup> Les objets d'importance régionale représentent 30 à 40 pour cent de la surface totale couverte par les inventaires. Leur nombre est plus élevé que celui des objets d'importance nationale, mais ils occupent une surface beaucoup moins étendue.

## Réponse à la question 2

Sur la base du raisonnement décrit à la réponse 1, la revalorisation et la régénération des objets portés aux inventaires fédéraux entraîneraient des dépenses uniques de 127,61 à 261,12 millions de francs. Des ressources supplémentaires impossibles à chiffrer en raison du manque de documentation en la matière seraient en outre requises pour les objets d'importance régionale.

## Réponse à la question 3

Là non plus, nous ne disposons pas de données fiables pour répondre précisément à cette question. En principe, le canton de Berne est responsable de la biodiversité sur son territoire. Celui-ci comprend plusieurs milliers d'espèces, dont des espèces prioritaires au niveau national (EPN). Parmi les EPN présentes dans le canton de Berne, 347 doivent être préservées de toute urgence selon l'OFEV. Si l'on part du principe qu'un plan de conservation coûte en moyenne 50 000 francs par espèce, il faudrait prévoir 17,35 millions de francs pour la conservation et la promotion des EPN.

## Réponse aux questions 4 et 5

En 2019, le canton a effectué les dépenses suivantes :

|                                       |                                                                          |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Protection contractuelle de la nature | 11 667 100.-- (surtout contrats d'exploitation avec agriculteurs/trices) |
| Entretien des réserves naturelles     | 890 700.--                                                               |
| <i>Total pour l'entretien</i>         | <i>12 557 800.--</i>                                                     |

Environ 30 pour cent des frais d'entretien sont couverts par des contributions RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) que la Confédération met à disposition du canton pour le domaine « Espèces, biotopes, sites marécageux, réseaux et compensation écologique ». Il est impossible d'établir une subdivision claire entre l'entretien (maintien de la valeur) et la revalorisation/remise en état (investissement) pour l'année 2019. Les revalorisations d'envergure sont généralement effectuées à l'aide de ressources versées par des tiers tels que les fondations, fonds et autres (p. ex. FRégén, fonds écologique de BKW, FSP). La maîtrise de l'ouvrage aussi est souvent confiée à des tiers (p. ex. ONG, responsables de l'aménagement des eaux). La majeure partie de ces ressources ne figure donc pas dans le budget cantonal.

## Réponse aux questions 6 et 7

Dans sa réponse du 13 mars 2019 à l'interpellation I 206-2018 « Missions légales négligées faute de moyens pour la protection de la nature », le Conseil-exécutif a estimé qu'il fallait trois à cinq postes supplémentaires pour permettre au canton de mettre en œuvre correctement la législation sur la protection de la nature.

Fin 2019, le Service de la promotion de la nature (SPN) comptait 17,85 postes fixes à plein temps. Il disposait également d'un poste à 80 pour cent limité à trois ans pour le chef du projet pilote SAR (stratégie agricole régionale) et de 1,6 poste à plein temps limité à fin 2020 pour le domaine spécialisé Prises de position et conseil.

Avec l'entrée en vigueur du plan sectoriel Biodiversité, le Conseil-exécutif a autorisé la création d'un poste à plein temps supplémentaire pour l'entretien des 240 réserves naturelles cantonales à partir de 2021 (300 % contre 200 % actuellement). Les postes de durée déterminée au sein du domaine Prises de position et conseil seront transformés en postes fixes à partir de 2021. Grâce à ces postes supplémentaires, il sera plus facile de veiller à ce que des planifications et projets de construction respectueux de la nature soient élaborés. La création de trois postes de garde-faune supplémentaires au sein de l'Inspection de la chasse permettra en outre de mieux surveiller les zones protégées. Aucun poste supplémentaire ne sera par contre proposé dans le domaine de la promotion des espèces et des milieux naturels.

## Conclusion

L'accomplissement lacunaire des tâches de protection de la nature a plusieurs causes, dont notamment le manque de ressources financières. En comparaison intercantonale, les ressources dont dispose le canton de Berne pour protéger la nature et le paysage sont inférieures à celles du groupe de référence<sup>3</sup>. La décision d'augmenter les effectifs prise par le Conseil-exécutif en 2020 permettra d'ores et déjà d'améliorer considérablement la situation dans ce domaine. Comme mentionné plus haut, des fonds supplémentaires restent toutefois nécessaires pour que le canton puisse assumer dûment son mandat légal. La possibilité de mettre ces derniers à disposition doit toutefois être examinée à l'aune de la situation financière extrêmement tendue que nous vivons actuellement (baisse des recettes et hausse des dépenses en raison de la pandémie de coronavirus mais également en raison de la baisse des revenus issus de la péréquation financière nationale et des nombreux investissements nécessaires).

Destinataire

– Grand Conseil

---

<sup>3</sup> BAKBASEL, 2013 : Review des Finanzhaushaltes des Kantons Bern. Projektphase II: Interkantonaies Benchmarking nach 32 Aufgabenfelder. Studie im Auftrag des Regierungsrates des Kantons Bern. (Etude des finances du canton de Berne, 2<sup>e</sup> phase du projet : analyse comparative intercantonale de 32 secteurs d'activité effectuée en allemand sur mandat du Conseil-exécutif du canton de Berne)